



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Marine nationale
CECMED**

Division « infrastructure »

Toulon, le 04 décembre 2020

Monsieur,

Par arrêté du vendredi 9 octobre 2020, la Métropole Toulon Provence Méditerranée a décidé l'ouverture d'une enquête publique relative notamment à la création d'un Périmètre Délimité des Abords (PDA) s'agissant de l'ancien cercle naval Vauban situé au 29 avenue Jean Moulin à Toulon.

A la lecture du dossier joint à l'enquête, il me semble qu'une ambiguïté demeure quant au statut de la fraction de la base navale de Toulon hors du périmètre de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) mais dans le rayon du nouveau PDA.

De même que la zone au nord-ouest du cercle Vauban sera réalignée sur le périmètre de l'AVAP et ne sera pas soumis au PDA (voir plan annexé) et dans un souci de cohérence, je demande également à ce que la fraction substantielle de la base navale de Toulon hors AVAP mais dans le PDA soit exclue du PDA. Les raisons de cette exclusion sont similaires à celle de la fraction Nord-Ouest évoquée, dans la mesure où ces deux secteurs n'ont aucune relation visuelle avec les monuments historiques ou l'ancien tissu urbain (extrait annexé).

Cette demande, en ma qualité de représentant local du ministère des Armées pour les questions d'urbanisme, vise à ne pas grever une emprise militaire opérationnelle relevant du régime de la domanialité publique d'une contrainte supplémentaire.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément que vous estimeriez utile (coordonnées du correspondant en annexe).

Je vous prie d'agréer, monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Le contre-amiral Alban Lapointe
adjoint au commandant de l'arrondissement maritime Méditerranée,

DESTINATAIRE :

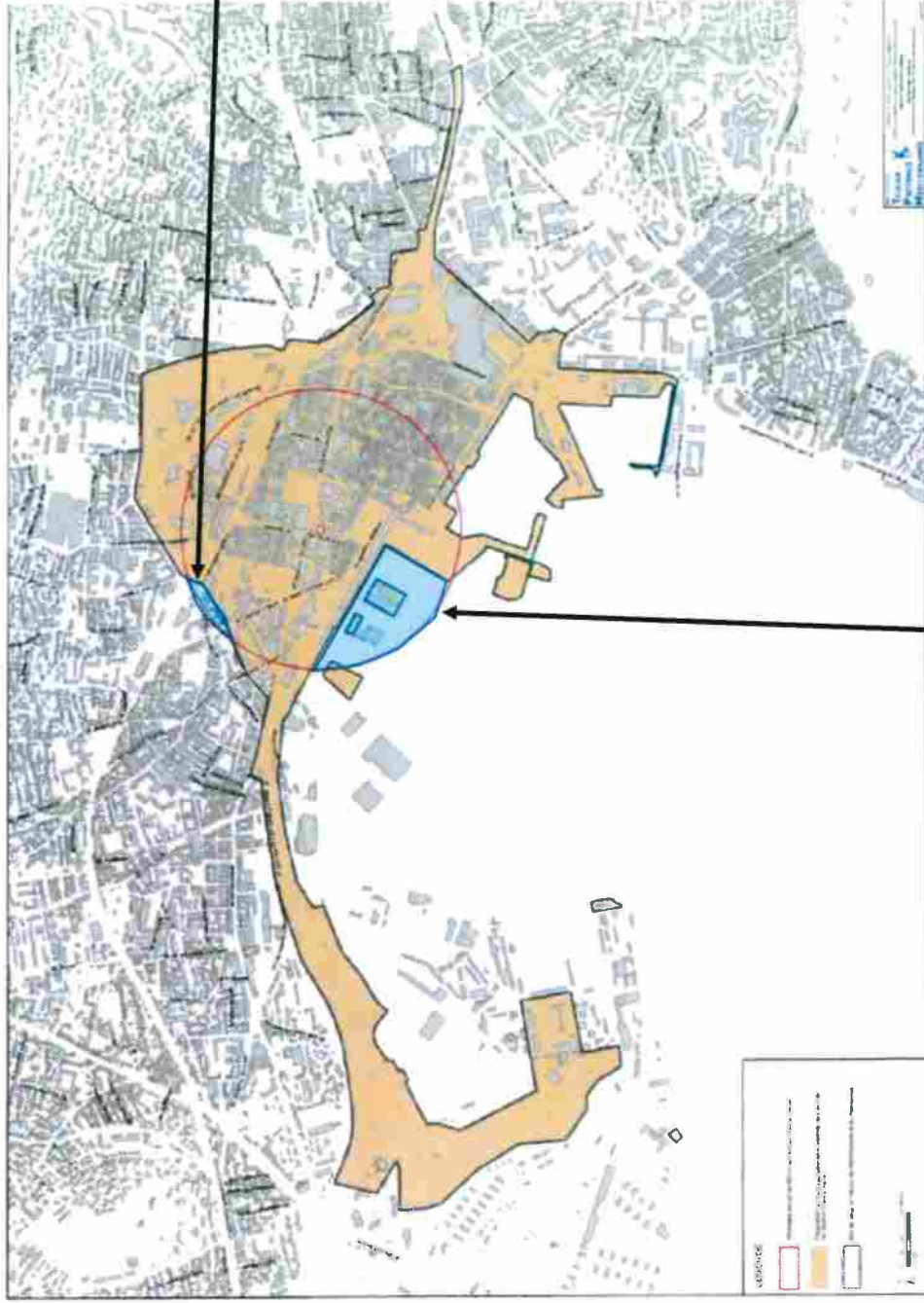
Monsieur Bernard Altenbach
commissaire-enquêteur
enquête publique unique pour la modification n° 5
du plan local d'urbanisme et la création d'un périmètre
délimité des abords
Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407
83056 Toulon cedex

LISTE DE DIFFUSION

COPIES :

- DDTM du Var
- ESID TLN
- Mairie de Toulon
- UDAP du Var
- CECMED (ADJ/CAM – INFRA/DOM1)
- archives.

1 - 1 PLAN DE SITUATION



Périmètre des abords hors AVAP dont il est expressément prévu le réalignement sur le périmètre de l'AVAP au titre de la présente modification du PLU

Illustration 1 : Périmètre Délimité des Abords proposé (en jaune), correspondant au périmètre de l'AVAP. En rouge, ancien périmètre de 500M.

Périmètre des abords hors AVAP grevant la base navale

2 – 2 MOTIFS AYANT PRÉSIDÉ AU CHOIX DES ESPACES RETENUS ET EXCLUS

Après étude sur le terrain, il s'avère qu'aucune des parties résiduelles du rayon de 500M au delà du périmètre de l'AVAP, n'a un intérêt patrimonial, historique ou environnemental particulier. En effet, il s'agit principalement de faubourgs construits hors des glacis des dernières enceintes militaires de Napoléon III. Ces secteurs n'ont aucune relation visuelle avec les monuments historiques ou l'ancien tissu urbain de la ville, ce qui justifie la modification de ce périmètre de façon à revenir à un système de protection cohérent dont le périmètre correspond sensiblement à celui de la dernière enceinte fortifiée de la ville de Toulon datant du Second Empire.

Correspondant du ministère des Armées :

Capitaine de frégate Pierre Ginefri
Etat-major CECMED/COM BdD TLN
Chef de la division « infrastructures »
Courriel : pierre.ginefri@intradef.gouv.fr
Tél : 04 22 42 04 74

METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

DIRECTION PLANIFICATION TERRITORIALE ET PROJETS URBAINS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

MODIFICATION N°5 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE TOULON (PLU) ET CREATION D'UN PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) POUR L'ANCIEN CERCLE NAVAL

Par arrêté en date du 09 octobre 2020, Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Ancien Ministre, décide de l'ouverture d'une enquête publique unique concernant :

- d'une part la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme en vue de faire évoluer le PLU pour permettre l'aménagement du secteur Loubière Cadastre, la modification du secteur de Plan de Masse Montéty, diverses propositions et ajustements pour le règlement, l'actualisation de quelques emplacements réservés, l'enrichissement de l'inventaire du patrimoine, l'intégration de procédures antérieures (Mise à Jour n°11, Déclaration de Projet pour la Mise en sécurité du Faron, Délibération relative à la taxe d'aménagement) et la correction d'une erreur matérielle
- d'autre part la création d'un Périmètre Délimité des Abords pour l'Ancien Cercle Naval situé 29 avenue Jean Moulin à Toulon

Cette enquête publique unique se déroulera du 09 novembre 2020 au 09 décembre 2020 inclus, soit pendant 31 jours, en l'Hôtel de Ville, 9^{ème} étage.

Toute information concernant les dossiers et l'enquête publique unique pourra être sollicitée auprès de la Mairie de Toulon - Service Etudes et Planification - Avenue de la République, CS 71407, 83056 TOULON CEDEX.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête avant l'ouverture de l'enquête publique unique ou pendant celle-ci.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, les dossiers seront tenus à la disposition du public en version papier et en version numérique sur un poste informatique mis gratuitement à disposition, au 9^{ème} étage de l'Hôtel de Ville, Service Etudes et Planification, les jours d'ouverture au public, de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Les dossiers peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville (www.toulon.fr, Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme).

Monsieur Bernard ALTENBACH a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur Denis RIFFARD, magistrat délégué aux enquêtes publiques désigné par le Président du Tribunal Administratif de Toulon, par décision de remplacement en date du 11 septembre 2020.

Pendant toute la durée de l'enquête publique unique, des observations et propositions pourront être formulées sur un registre ouvert à cet effet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit au Commissaire-Enquêteur, en Mairie de Toulon :

Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Enquête publique unique pour la modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme et la création d'un Périmètre Délimité des Abords pour l'Ancien Cercle Naval
Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407
83 056 TOULON CEDEX

- par courrier électronique au Commissaire-Enquêteur à l'adresse électronique suivante : procedureplu@mairie-toulon.fr. Le dernier jour de l'enquête publique unique, les courriers électroniques seront enregistrés jusqu'à 16 heures 30.

En outre, Monsieur Bernard ALTENBACH, Commissaire-Enquêteur, recevra personnellement les observations du public les 9, 17, 26 novembre 2020, le 1^{er} décembre 2020 de 9 heures à 12 heures et le 8 décembre 2020 de 13 heures 30 à 16 heures 30 au 9^{ème} étage de l'Hôtel de Ville.

Les observations et les propositions du public formulées sur le registre, transmises par voie postale, par voie électronique et celles reçues par le commissaire-enquêteur sont consultables au siège de l'enquête et sur le site Internet de la commune.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête publique unique.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête à la Mairie de Toulon, Avenue de la République, CS 71407, 83056 Toulon Cedex, Service Etudes et Planification, 9^{ème} étage, et sur le site Internet de la commune (www.toulon.fr, Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme) et à la Métropole Toulon Provence Méditerranée, Bâtiment l'Hélianthe, 142 rue Emile Olivier, 83000 Toulon, 5^{ème} étage, Service Planification Urbaine.

A l'issue de l'enquête publique unique, le Conseil Métropolitain de la Métropole Toulon Provence Méditerranée est l'autorité compétente pour approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme par délibération. Lors de cette approbation, le Conseil Métropolitain se prononcera également sur le projet de création de Périmètre Délimité des Abords pour l'Ancien Cercle Naval.

Cet avis sera affiché en l'Hôtel de Ville ainsi qu'en mairies annexes aux lieux habituels, à l'Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et publié sur le site Internet de la Ville (www.toulon.fr, Rubrique « Mon Toulon Pratique », Urbanisme puis Plan Local d'Urbanisme).

Pour le Président de Toulon Provence Méditerranée

Le Vice-Président délégué

Robert CAVANNA

BRM Toulon
CECMED
BP 900
83800 Toulon cedex 9

LETTRE
VERTE

LA VALETTE DU V.
TOULON CFC VAR
08 12 20
358 LV 365201
2886 839650

€ R.F.
001,40
LA POSTE
CP 598034

Monsieur BERNARD ARTENBACH

Commissaire enquêteur

Engièrte publique unique pour la modification des
des Plans local d'urbanisme et la création d'un
périmètre délimité des abords

NAINIE DE TOULON

Avenue de la République

05 71 40 7

83056 Toulon Cedex